



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 56143

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué chargé des affaires européennes sur le fait que l'Europe manque de personnes qualifiées pour répondre aux technologies de l'information et des communications (TIC). Le nombre d'emplois non pourvus de ce secteur risque d'atteindre 1,6 million en 2002, relevait une étude du Bureau international du travail (BIT). Ce chiffre constituerait un triplement en quatre ans, comparé à un demi million en 1998 selon ce rapport qui a été soumis à la 6e réunion régionale européenne de l'Organisation internationale du travail (OIT). Selon ce même rapport, le manque à gagner pour le produit intérieur brut (PIB), dû au retard dans la formation de personnel qualifié est estimé à 106 milliards de dollars en Europe depuis 1998 (plus de 700 milliards de francs). Si les pénuries persistent, les entreprises seront de plus en plus tentées de recourir à la délocalisation, pour s'installer là où se trouvent les compétences, avertit le BIT. Cela pourrait également creuser l'écart au sein de l'Europe entre régions riches et pauvres du point de vue technologique. En conséquence, il le remercie de bien vouloir lui indiquer s'il est prévu de renforcer les programmes de formation de spécialistes dans le secteur des nouvelles technologies si important pour l'avenir économique de l'Europe.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre délégué chargé des affaires européennes sur le déficit actuel de spécialistes dans le secteur des nouvelles technologies et les efforts nécessaires à fournir au plan communautaire en faveur de l'enseignement des nouvelles technologies de l'information. Le défi de l'adaptation aux exigences de la nouvelle économie figure désormais au premier plan des préoccupations de l'Union européenne. Le Conseil européen de Lisbonne (23-24 mars 2000) a défini un nouvel objectif stratégique pour les dix années à venir, dans le but de renforcer l'emploi, la réforme économique et la cohésion sociale dans le cadre d'une économie fondée sur la connaissance. Les politiques communautaires engagées à ce titre se sont vu fixer un calendrier serré pour des actions concrètes. Il s'agit, en premier lieu, de l'intégration et de la libéralisation des marchés des télécommunications, de l'abaissement des coûts d'accès à Internet et de l'accès de toutes les écoles de l'Union à Internet d'ici à la fin de l'année en cours, ainsi que de la promotion du développement des technologies de l'information et des réseaux de télécommunications les plus modernes. En second lieu, l'accent est mis sur l'adaptation des systèmes européens d'éducation et de formation à la société de la connaissance, en vue de favoriser l'emploi, ainsi que sur des progrès vers une politique active de l'emploi. Dans ce contexte dynamique, le Conseil européen de Nice a pris acte des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du plan d'action « e-Europe » qui s'attache à permettre à l'ensemble des Européens de relever le défi numérique mondial. Ce programme rencontre ainsi le souci de l'honorable parlementaire de voir renforcée la capacité de formation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. La présidence suédoise a organisé deux réunions ministérielles informelles (emploi et télécommunications le 16 février, puis éducation et recherche les 2-3 mars) pour faire le point sur le renforcement des compétences au sein de l'Union dans le domaine des technologies de l'information, dans la perspective du Conseil européen de Stockholm qui se tiendra les 23 et 24 mars prochains.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56143

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er janvier 2001, page 13

Réponse publiée le : 26 mars 2001, page 1787